

## Succession suite au deces de ma belle mere

## Par fripon, le 14/08/2013 à 22:41

bonjour,

voila ma belle mere et decede depuis 5 mois maintenant nous venons de recevoir l'inventaire du notaire avec les biens immobilier plus detail de tous les comptes compte au nom du defun compte joint, compte au nom du vivant en tout il y a pour 332 milles euros de liquidite et le notaire de mon beau pere dit a mon mari donc fils de la personne decedes et a son frere vous avez droit a rien car mon beau pere a l'usufruit de tout je me pose la question si c normal ou pas dans l'attente d'une reponse je vous remercie par avance

Par Laure3, le 15/08/2013 à 19:42

Bonjour,

Dans la mesure votre beau-père bénéficie de l'usufruit, il est effectivement normal que votre mari et son frère ne puissent prétendre à quoique que ce soit.

Cdt